

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3057

19 décembre 2012

SOMMAIRE

AASCI Computer Luxembourg S.àr.l146736	Parkimm Investissements S.A	. 146690
AASCI Computer Luxembourg S.àr.l146736	Plaisirs du Vin S.à r.l	. 146691
Adinvest II (Luxembourg) Management	Real Associates S.A	. 146692
S.àr.l146736	Rondinara S.A	. 146692
Agardh Invest S.A146736	Sunelec Diekirch 1 S.C	. 146692
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A146723	Sweet Life S.A	. 146696
alpha-Buerobedarf S.à r.l146733	Tamweelview European Holdings S.A	. 146697
Alternative Property Income ELP Subco	Tiburon Investments S.à r.l	. 146734
S.à r.l146711	Toro	. 146696
APIV General Partner S.à r.l146718	Touvan Holding S.A	. 146725
Ardex Luxembourg Holding S.à r.l 146733	Trilux-Stahl, GmbH	. 146722
ASSA ABLOY Luxemburg Holding S.à r.l.	Tri-Towers S.à r.l	. 146725
146726	TSV Investors	. 146726
BORN INVEST S.A., société de gestion de	Um Gringert III S.A	. 146696
patrimoine familial	Um Gringert IV S.A	. 146696
CEREP III Trowbridge S.à r.l146701	Uni-Games S.àr.l	
Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg	Uschastok Corporation S.A	. 146697
Branch	Vap Restaurants S.A	. 146697
Commercial Real Estate Loans SCA146718	Vending Euro Product	.146726
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à	Via Dimmi Si S.à r.l	. 146733
r.l146725	VictorianFibre Holding & Co. S.C.A	. 146690
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à	VLK GmbH	. 146733
r.l146732	Vouster S.A	. 146691
Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l 146711	VPS Group S.à r.l	. 146695
Lady Holding S.A146722	VPS Holding S.à r.l	.146700
Mobilco S.A146690	Werner Luxembourg Holdings S.à r.l	. 146701
Netdesign S.A146690	Wert CND S.à r.l	. 146711
News Arts Nouveau Sàrl146690	York Global Finance 50 S. à r.l	. 146691
NorCab 1 S.à r.l146733	York Trading S.A	. 146711
Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR 146691	Zavicajni Klub - Bihor	. 146719



Mobilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.611.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012150445/13.

(120198717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Netdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.196.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150463/10.

(120198695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

News Arts Nouveau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 63.271.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150465/10.

(120198694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Parkimm Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.290.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150495/10.

(120198608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150643/10.

(120198650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.



Orey Capital Partners I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.486.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OREY CAPITAL PARTNERS GP S.à r.l.

Référence de publication: 2012150477/13.

(120198709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Plaisirs du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 10, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.943.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012150498/12.

(120198784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.860,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

Extrait des Résolutions des Associés en date du 12 Novembre 2012

Les associés de York Global Finance 50 S,à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit;

- de mettre fin au mandat de Jan Christoph Stoll en tant que Gérant de la Société avec effet au 31 Août 2012;
- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 31 Août 2012, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 Novembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012150676/17.

(120198352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Vouster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.275.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150651/10.

(120198607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.



Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150521/9.

(120198679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Rondinara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.520.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150534/9.

(120198713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Sunelec Diekirch 1 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg E 4.937.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 06 novembre;

Entre les soussignés:

- 1. Monsieur Emile AREND, né le 17 mars 1938 à Asselborn, demeurant à 24, rue Edmond-Jean Klein, L-9251 Diekirch,
- 2. Monsieur Marc AREND, né le 07 décembre 1977 à Ettelbruck, demeurant à 30, rue de l'Industrie, L-9250 Diekirch,
- 3. Monsieur Jules BONERT, né le 8 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant à 34, rue Jean S'Aveugle, L-9208 Diekirch,
- 4. Monsieur Paul BONERT, né le 1 er décembre 1952 à Luxembourg, demeurant à 9, rue Guillaume, L-9237 Diekirch,
- 5. Monsieur Marcel CLESEN, né le 07 mai 1952 à Clervaux, demeurant à 12, rue Dr J.P. Glaesener, L-9235 Diekirch,
- 6. Monsieur Claudy DALEIDEN, né le 22 janvier 1956 à Diekirch, demeurant à 13, rue Sauerwiss, L-9278 Diekirch,
- 7. Monsieur Jean-Jacques ERASMY, né le 16 septembre 1952 à Clervaux, demeurant à 13, rue Jean l'Aveugle, L-9208 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 8. Monsieur Jean-Claude FELTES, né le 06 avril 1956 à Luxembourg, demeurant à 49, rue Muller-Fromes, L-9261 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 9. Monsieur Frank GOEDERT, né le 17 avril 1974 à Ettelbruck, demeurant à 27, An der Bamschoul, L-9350 Bastendorf, présenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 10. Monsieur Claude HAAGEN, né le 18 mai 1962 à Luxembourg, demeurant à 50, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
 - 11. Monsieur Théodore JACOBY, né le 28 mai 1948 à Luxembourg, demeurant à 30, rue du Floss, L-9232 Diekirch,
- 12. Monsieur Léon KLARES, né le 18 novembre 1935 à Fouhren, demeurant à 89, Promenade de la Sûre, L-9283 Diekirch,
 - 13. Monsieur Marcel KNEIP, né le 28 août 1957 à Diekirch, demeurant à 44, rue Glaesener, L-9235 Diekirch,
- 14. Monsieur Joseph KRINGS, né le 02 janvier 1935 à Diekirch, demeurant à 39, d'Baach Aus, L-9209 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 15. Monsieur Georges MICHELS, né le 17 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à 5, route du Broderbour, L-9373 Gilsdorf,
 - 16. Monsieur Claude SAUBER, né le 12 mai 1963 à Luxembourg, demeurant à 3A, rue des Fleurs, L-9231 Diekirch,
- 17. Monsieur Antoine SCHAACK, né le 08 septembre 1938 à Diekirch, demeurant à 21, Am Bamerdall, L-920S Diekirch,
 - 18. Monsieur Hubert SCHAUL, né le 16 avril 1948 à Weiler, demeurant à 2, Op der Schleed, L-9273 Diekirch,



- 19. Monsieur André SCHWEBACH, né le 17 janvier 1945 à Platen, demeurant à 14, rue des Fleurs, L-9231 Diekirch,
- 20. Monsieur Marlon SIMON, né le 29 mars 1958 à Ettelbruck, demeurant à 56, rue du Kockelberg, L-9252 Diekirch,
- 21. Monsieur Claude THILL, né le 15 juin 1964 à Ettelbruck, demeurant à 42 route de Gilsdorf, L-9234 Diekirch,
- 22. Monsieur Frank THILLEN, né le 17 décembre 1964 à Ettelbruck, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch, ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

- Art. 1 er. Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC DIEKIRCH 1 S.C.».
- Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque,

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kWcrête qui sera installée sur la toiture du «Hall des services industriels» à DIEKIRCH. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est fixé à 88.350,00.- EUR, représenté par 31 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2.850,00.- EUR.
- **Art. 6.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.



Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

VI. - Fin de la société

Art. 12. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou Transfert de parts sociales

- Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:
- 1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.
- 2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.
 - 3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.
- 4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2 ième degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 31 parts sociales comme suit:

1. M. Emile AREND, prénommé, une part sociale	1
2. M. Marc AREND, prénommé, une part sociale	1
3. M. Jules BONERT, prénommé, une part sociale	1
4. M. Paul BONERT, prénommé, une part sociale	1
5. M. Marcel CLESEN, prénommé, deux parts sociales	2
6. M. Claudy DALEIDEN, prénommé, une part sociale	1
7. M. Jean-Jacques ERASMY, prénommé, une part sociale	1
8. M. Jean-Claude FELTES, prénommé, une part sociale	1
9. M. Frank GOEDERT, prénommé, deux parts sociales	2
10. M. Claude HAAGEN, prénommé, deux parts sociales	2
11. M. Théodore JACOBY, prénommé, une part sociale	1
12. M. Léon KLARES, prénommé, une part sociale	1
13. M. Marcel KNEIP, prénommé, une part sociale	1
14. M. Joseph KRINGS, prénommé, deux parts sociales	2
15. M. Georges MICHELS, prénommé, une part sociale	1
16. M. Claude SAUBER, prénommé, deux parts sociales	2
17. M. Antoine SCHAACK, prénommé, deux parts sociales	2
18. M. Hubert SCHAUL, prénommé, deux parts sociales	2
19. M. André SCHWEBACH, prénommé, une part sociale	1

146695

SERVICE CENTRAL
LÉGISLATION
Luvennound

20. M. Marlon SIMON, prénommé, une part sociale	1
21. M. Claude THILL, prénommé, deux parts sociales	2
22. M. Frank THILLEN, prénommé, deux parts sociales	2
Total: trente et une parts sociales	31

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 88.350,00.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS:B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Diekirch:

Le contrat de location avec la Commune de Diekirch est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900.- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012150595/177.

(120198325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 16 novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
- * Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012;
- de nommer:
- * Monsieur Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012150652/19.

(120198687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.



Sweet Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.223.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150598/9.

(120198788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Toro, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.555,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 143.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150605/11.

(120198635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Um Gringert III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John Dondlinger Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012150633/11.

(120198663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Um Gringert IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John Dondlinger

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012150634/11.

(120198646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Uni-Games S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012150636/11.

(120198686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.



Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150638/9.

(120198647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012150648/11.

(120198714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November,

before us Maftre Marline SCHAEFEFR, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview were for the last time amended by a deed of the undersigned notary dated 8 November 2012, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open with Mr François-Xavier LANES, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, in the chair, who appointed as secretary Mrs Irena COLAMONICO, private employee with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr François-Xavier LANES, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand five hundred euros (EUR 46,500.-) to forty six thousand six hundred euros (EUR 46,600.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3 To accept subscription for this new share, together with a payment of share premium for the amount of one hundred fifty million three hundred eighty-nine thousand nine hundred Euros (EUR 150,389,900.-) and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.
- 4 To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above capital increase.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand five hundred euros (EUR 46,500.-) to forty-six thousand six hundred euros (EUR 46,600.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Mister Frangois-Xavier LANES, prenamed, by virtue of a proxy given on 7 th November 2012, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.) and to fully pay in cash for this share together with a payment of share premium for the amount of one hundred fifty million three hundred eighty-nine thousand nine hundred Euros (EUR 150,389,900.-).

The amount of one hundred fifty million three hundred ninety thousand Euros (EUR 150,390,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that the other shareholders have renounced to the preferential subscription rights to which they may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription, payment and allotment of the new share by the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 3.1 Subscribed capital, Authorised capital. Tamweelview's subscribed capital is set at forty-six thousand six hundred euros (EUR 46,600.-), divided into four hundred sixty-six (466) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") S with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour de novembre,

par-devant Nous Maître Martine SCHAEFEFR, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence



à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 («Tamweelview»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, qui a désigné comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur François-Xavier LANES, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- (i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant: ORDRE DU JOUR
- 1 Augmentation du capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-) à quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-).
- 2 Emission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.
- 3 Acceptation de la souscription de cette action nouvelle avec paiement d'une prime d'émission de cent cinquante millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 150.389.900,-) et acceptation de la libération intégrale de cette action nouvelle par un apport en espèces.
 - 4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-) à quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une société régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Monsieur François-Xavier LANES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2012, qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission de cent cinquante millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 150.389.900,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent cinquante millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 150.390.000,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte que les autres actionnaires ont renoncé, pour autant que de besoin, au droit de préférence leur revenant éventuellement lors de la souscription de la nouvelle action à émettre lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur indiqué ci-dessus.



Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art.3.1. Capital souscrit, capital autorisé. Le capital souscrit est fixé à quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-) représenté par quatre cent soixante-six (466) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes, I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2012. LAC/2012/53091. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152688/167.

(120201097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.683.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 11 2012.

Pour: BORN INVEST S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012155689/16.

(120205657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 151.797.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 19 novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de;
- * Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012;
- de nommer:
- * Monsieur Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 19 novembre 2012. Jan Willem OVERHEUL Gérant de classe B

Référence de publication: 2012150653/19.

(120198698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.053.

EXTRAIT

En date du 12 novembre 2012 l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant B est acceptée avec effet au 13 novembre 2012;
- La démission de Wim Rits de son poste de gérant B est acceptée avec effet au 13 novembre 2012;
- Jean-Marc Mc Lean, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée illimitée;
- Virginia Strelen, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 13 novembre 2012 et pour une durée illimitée.

Suite à ces résolutions le conseil de gérance est composé comme suit:

- William Allen, gérant A;
- Larry Friend, gérant A;
- Geoffrey Hartenstein, gérant A;
- Phil Sullivan, gérant A;
- Jean-Marc Mc Lean, gérant B;
- Virginia Strelen, gérant B;
- Kees-Jan Avis, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150662/26.

(120198662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

CEREP III Trowbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.859.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.447,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal dated 12 November 2012, and

CEREP Strategic Land S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.531,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal dated 12 November 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):



Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP III Trowbridge S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

3. Object.

- 3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.
- 3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.
- 3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
 - 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and
- 3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.



- 3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.
 - 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.
- **6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.
- 7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-àvis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.
- 8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.
- 8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.
- 8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-àvis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.
- 9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.
- 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.



11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

- 11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the board of Managers, present or represented.
- 12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, email, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.
- 12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.
 - 12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.
- 13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

- 14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.
- 14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.
- 14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

- 15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.
- 15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.



Chapter V. - Business year

16. Business year.

- 16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.
- 16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

- 17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.
- 17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

- 19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.
- 19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP III UK S.à r.l.	1 Share
CEREP Strategic Land S.à r.l	499 Shares
Total:	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 1,200..



Extraordinary general shareholders' meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined period:
- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.246.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130 447

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2012, et

- CEREP Strategic Land S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.531,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEREP III Trowbridge S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).



3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.
- 3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
- 3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.
 - 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;
- 3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et
- 3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.
- il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente Livres Sterling (GBP 30,-) chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.
- **6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.
- 7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.
- 8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.
- 8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.
- 8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.
- 9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.
- 12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.
- 12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.



- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.
 - 12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes

- 13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.
- 13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

- 14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.
- 14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingtcinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
 - 14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.
- 14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

- 15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.
- 15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

- 16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.
- 16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

- 17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera pris par l'assemblée générale des Associés.
- 17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.



Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

- 19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- 19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

 CEREP III UK S.à r.l.
 1 Part Sociale

 CEREP Strategic Land S.à r.l.
 499 Parts Sociales

 Total:
 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) correspondant à un capital social quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé comme gérant pour une période indéterminée:
- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54527. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (sigén): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152232/514.

(120201133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Wert CND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.724.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2012

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jakub Jasica en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Akihito Watanabe, né le 29 mars 1978 à Nagoya, Japon, ayant son adresse professionnelle au 6 Battery Road #15-05, Singapour 049909, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wert CND S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012150663/18.

(120198674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150682/9.

(120198700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 549.250,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 19 septembre 2012:

Le conseil de gérance de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Laurent Jacquemin de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 1 ^{er} septembre 2012.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012150695/13.

(120198634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.861.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Fund IV (No.2) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 132 Sloane Street, London SW1X 9AX, United Kingdom,



here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The Company's purpose is to serve as a fixed and long-term European investment platform of the EUROPA IV acquisition structure by acquiring participations in any form whatsoever, by purchase or exchange, in any other undertakings and companies either in Luxembourg or in foreign countries as well as the management, control and development of those participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may further acquire, hold, sell and exchange any securities, cash deposits, treasury certificates, any other form of investment, in particular shares, bonds, options, warrants and rights through purchase, subscription, participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way; acquire patents and licences to manage and develop them; grant to other group companies or third parties loans, guarantees and perform any operation which is directly related to its purpose.

The Company may take any controlling, supervisory measures, act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligation of memberships or similar corporate structures to favour the object of the Company or the object of the companies in which the company holds interest.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the object of the Company or the object of the companies in which the Company holds interests.

Accessorily, it may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12'500.-EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, having a par value of one euro (1,- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.



Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company



is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, EUROPA FUND IV (No. 2) L.P., prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.-The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.-The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.-The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.
- 4.-The sole partner appoints "Deloitte Audit", Société à responsabilité limitée having its registered office at 560, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, as auditor of the Company until the general meeting to be held in the year 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.



A COMPARU:

«EUROPA FUND IV (No.2) L.P.», un «limited partnership» constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 132 Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet social de la Société est de servir de plate-forme fixe et permanente pour les investissements européens de la structure d'acquisition EUROPA IV par l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat ou échange, dans toute autre entreprise ou société au Luxembourg ou dans des pays étrangers, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut aussi entreprendre le transfert de ces participations par voie de vente, échange au autrement.

La Société peut aussi acquérir, détenir, vendre et échanger des titres, dépôts en espèces, bons de trésorerie, toute autre forme d'investissement, en particulier des actions, obligations, options, bons de souscription et droits par l'achat, souscription, participation, contribution, prise d'achat ferme ou par option, négociation ou de toute autre manière, acquérir des brevets et licences pour les gérer et les développer; accorder des prêts et octroyer des garanties aux sociétés du groupe ou sociétés tierces et accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet social.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle, surveillance, agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires, pour favorise son objet social ou l'objet social des sociétés dans lesquelles la Société détient des intérêts.

La Société pourra accomplir son objet social, directement ou indirectement, pour son compte ou pour compte de parties tierces, seule ou en association par l'accomplissement de toutes opérations qui favorise son objet social ou l'objet social des sociétés dans lesquelles la Société détient des intérêts.

Accessoirement, la Société pourra exécuter toutes transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en rapport, en tout ou en partie, avec son objet social.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.



Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé (s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, EUROPA FUND IV (No. 2) L.P., prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.



4) L'associé unique nomme "Deloitte Audit", Société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14978. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012152281/351.

(120201023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.361.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 19 septembre 2012:

Le conseil de gérance de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Laurent Jacquemin de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 1 ^{er} Septembre 2012.

APIV General Partner S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012150700/13.

(120198640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spé-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 29 mai 2012

L'assemblée générale de la Société a décidé de renouveler PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Commercial Real Estate Loans SCA.

Signature

Référence de publication: 2012150702/14.

(120198632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.148.

Depôt rectificatif concernant le depôt n°L120204718 déposé le 29 novembre 2012

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 de Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company, en qualité de société mère de la succursale luxembourgeoise Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155717/14.

(120205605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Zavicajni Klub - Bihor, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3730 Rumelange, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.124.

Suivant une initiative des citoyens du Luxembourg en provenance de Bihor et conformément à la réglementation applicable au Luxembourg est créée l'association: «ZAVICAJNI KLUB - BIHOR».

STATUTS ET DISPOSITIONS GENERALES:

- **Art. 1** er . Ces statuts instaurent l'ensemble des caractéristiques de l'association, à savoir: sa dénomination, son emblème, son siège, son profil, son action, ses buts et objectifs ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre, les organes de l'association, leurs compétences et leur choix de révocation, ainsi que les modalités d'acquisitions d'immeubles ou autres sujets d'importance relatives aux activités de l'association.
- **Art. 2.** Le nom de l'association est «ZAVICAJNI KLUB BIHOR» et son siège est à 58 Grand-Rue L-3730 Rumelange. Son activité se déroulera sur le territoire du Luxembourg et pourra donner lieux à des initiatives liées à l'aide du développement de Bihor (Monténégro) ainsi qu'à des diverses activités humanitaires.
- **Art. 3.** Les tampons de l'association sont rond, d'un diamètre de 4 et 2 cm, avec l'étiquette ZAVICAJNI KLUB BIHOR, libellé en langue bosniaque et française et au milieu le look stylisé des fortifications de Bihor.
 - Art. 4. L'emblème de l'association est le look stylisé des fortifications de Bihor avec le nom de l'association.

Art. 5.

- Peut devenir membre de l'association toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, religion, critère racial ou autre, et qui accepte les dispositions des statuts et les frais de cotisation.
- Ne peut être membre de l'association une personne qui en aucune manière ne facilite le travail de l'association, sauf le règlement des frais d'adhésion (30€/an).
- Allié de l'association: Peut devenir allié de l'association, toute personne qui, sous n'importe quel agissement, participe au bon fonctionnement et développement de l'association, sans l'obligation d'être soumis au paiement des frais de cotisation. Cette décision a été prise dans le cadre de Conseil d'Administration..
- Peut être membre honoraire de l'association une personne qui a fourni une importante contribution à l'affirmation ou au développement de l'association elle-même ou de Bihor. Un membre honoraire n'est pas obligé de payer la cotisation. Cette décision a été prise dans le cadre de C.A.

Art. 5a.

- ZKB pourrait attribuer une gratification annuelle à tout membre voire même à toute section ou service avant contribué un important appui au fonctionnement et à la promotion de l'association.
- ZKB pourrait, en coopération avec d'autres associations similaires de la communauté et de Bihor, attribuer une gratification annuelle aux particuliers, alliances, associations sportives, permanences voire même aux entreprises qui ont fourni une importante contribution à l'affirmation ou au développement de l'association en tant gue telle ou de Bihor. Cette décision a été prise dans le cadre de l'UO.
- Art. 6. Pour les membres, l'association publiera une carte de membre, attestant le règlement des frais de cotisation et afin de faciliter l'accès aux privilèges offerts par l'association.
- **Art. 7.** L'association protège les droits de ses membres, conformément à la loi et leur donne une assistance dans la mesure de ses capacités.
- **Art. 8.** Les travaux de l'association sont publics et les médias ou toutes personnes intéressées pourront assister aux réunions, sans pour autant bénéficier d'un droit de vote.
 - Art. 9. L'association est une organisation sans but lucratif et est passible de la totalité du bien.
- **Art. 10.** Les statuts constituent l'acte juridique fondateur de l'association et tous les autres actes doivent être en conformité avec les statuts sous-mentionnés. Conformément aux dispositions légales relatives au fonctionnement des A.S.B.L au Luxembourg. Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote majoritaire de deux tiers de l'assemblée.
- **Art. 10a.** ZKB peut entrer en coopération avec d'autres associations au Luxembourg, poursuivant le même but sous condition de l'accord majoritaire de deux tiers de l'assemblée.



Art. 11. En cas de dissolution de l'association, tous les actifs appartiendront:

- 50% Folklore Petnjica
- 50% Ecole primaire à MZ Sipanje et Crhalj (Bijelo Polje)

II. Objectifs et Business association

Art. 12.

- a) Les objectifs de l'association sont:
- Etablissement d'une coopération entre la nation luxembourgeoise et la nation monténégrine sur le plan culturel et économique.
 - Aide à l'intégration pour les ressortissants de Bihor dans la société luxembourgeoise, tout en préservant leur identité.
 - Préserver et protéger la position et en même temps promouvoir les intérêts des Bihoriens au Luxembourg.
 - Soutenir les organisations existantes et une coopération plus étroite sur des projets d'intérêt commun.
 - Soutien à des organisations similaires d'autres Etats.
 - Préservation de la langue, la culture et les coutumes
 - Organiser des soirées pour les jeunes s'engageant, en particulier, ceux qui ont terminé leurs études au Luxembourg.
 - Fondation de l'actif des femmes comme branche spéciale de l'Association.
 - Les intérêts, traditions des Bihoriens, monténégrins et bosniaques au Luxembourg.
- Le soutien ainsi que la coopération avec celles-ci des organisations poursuivant le même but au Luxembourg, diaspora, Bihor et au Monténégro.
 - Ainsi que ceux ayant terminé leurs études à des pays étrangers
 - b) Activités de l'association

Suivi de la législation et l'introduction d'adhesion avec les disposition existantes et les éventueles modification de celle-

- leçons d'appui pour les enfants avants des difficultés scolaires
- leçons de la langue maternelle section folklorique
- section artistique
- section littéraire
- section sportive
- section musicale

ZKB organise des activités culturo-sportives, des scènes, des séminaires, des excursions, des promotions, divers jeux amicaux ainsi que d'autres activités. ZKB édit une revue intitulée «BIHOR» et dispose d'un site internet.

Art. 13. L'association selon les principes de la mesure prend les dispositions suivantes:

- Changement du président du conseil d'administration est requis une fois par an au cours des 4 premières années.
- Toutes les activités énumérées avec le privilège de l'association pour les membres de l'association
- Intégration, dans la mesure du possible, des membres de toutes les tribus du Bihor dans le conseil d'administration.
- Ne peuvent participer aux projets du ZKB que les personnes étant membres de l'association.

III. Conseil d'administration

Art. 14. Le conseil d'administration est:

- 1. L'Assemblée
- 2. Le Conseil
- 3. Le Conseil de l'Administration
- Art. 15. L'Assemblée constitue la totalité des membres de l'association.

Art. 16. L'assemblée élit:

- Le président de l'assemblée
- Le conseil d'administration
- La commission des finances

Les élections se font au scrutin secret.

Art. 17. L'Assemblée se tient au moins deux fois par an notamment: l'assemblée électorale en janvier et l'assemblée d'information en septembre.ou à la demande de 20% des membres. A la session de l'Assemblée doivent assister au moins 50% des membres, une décision définitive est prise par un vote majoritaire des membres et en conformité avec les dispositions légales relatives au fonctionnement des A.S.B.L. au Luxembourg. L'assemblée dresse un bulletin d'informations, effectue un travail d'analyse, de nomination et de licenciement.



En cas de manque de quorum, une nouvelle assemblée est réunie dans un délai de 30 jours, lorsque les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Art. 18. Le Président de l'Assemblée rassemble l'Assemblée conformément à l'article 17, préside les réunions de l'Assemblée et est membre permanent du conseil d'administration.

Dans l'organisation et l'administration de l'assemblée, le président est assisté par le secrétaire du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président de l'assemblée, ce dernier sera remplacé par le membre ainé du conseil d'administration.

Art. 19. Le conseil donne des propositions au conseil d'administration. Le Conseil fournit des lignes directrices pour le conseil en gestion, format une section de l'association, se réunit chaque trimestre ou au besoin. Le Conseil est dirigé par le Président du Conseil. En cas d'empêchement du président du conseil, ce dernier sera remplacé par le membre ainé du conseil.

Art. 20.

- Le conseil d'administration comprend 15 membres, choisit le président du conseil d'administration (de l'association), le vice-président, le secrétaire, le trésorier et président de consiel.Le conseil met en œuvre la politique établie et les objectifs de l'association.
 - Prend des décisions relatives aux gratifications et remerciements
 - Rend le programme et les plans de l'association.
 - Réalise des contrats conclus par l'association.
 - S'investi de transmettre aux membres de l'association les informations complètes sur les activités de C.A.
 - Le conseil d'administration peut pas y avoir deux membres de la famille ont
 - travaillé sur l'organisation de services professionnels

Art. 21. Président du conseil effectue les tâches suivantes:

- Dirige les travaux de C.A.
- Coordonne le travail de l'U.O sous respect du statut et de tout autres actes de l'association.
- Représente l'ensemble des documents et contrats au nom de l'association
- Signe tous les documents et contrats pour le compte de l'association
- Effectue les tâches obtenues de l'Instance
- Le Président soumet son rapport à l'Assemblée au moins deux fois par an.
- Le président peut être remplacé par l'Assemblée et les membres du conseil (8 conseillers).
- **Art. 22.** Le vice-président aide le président dans toutes ses affaires.

Le vice-président remplace le président dans toutes ses affaires en cas d'incapacité ou de démission du Président.

- Art. 23. Dans le cas d'incapacité ou de démission du Président et du vice-président, le conseil d'administration est géré par doyen (en âge) de l'association
- **Art. 24.** Le secrétaire du Conseil tient un procès-verbal et invite les membres à la session. Il préserve et veille sur l'utilisation du tampon de l'association. Il s'occupe de l'organisation des services techniques. En cas d'incapacité du secrétaire, le président de C.A. le remplace.

Art. 25. Le trésorier:

- Tient une liste correcte des opérations financières de l'association
- Soumet des rapports trimestriels sur les opérations de C.A.
- Effectue des paiements avec la signature du président et avec l'approbation expresse de l'U.O
- cartes d'adhésion émis
- En cas de son incapacité il est remplacé par le président de l'U.O.
- Art. 26. La Commission des finances doit exercer un contrôle financier du trésorier de sa propre initiative ou à l'initiative d'au moins trois membres. Elle soumet le rapport au Parlement ou au Conseil. Tous les organes et individus dans le comité de l'association sont tenus de soumettre les documents et informations demandées. Si la Commission effectue le contrôle, à l'initiative des membres des associations, un des initiateurs sera inclus dans les travaux de la Commission.
- **Art. 26a.** Les élections sont organisées par la Commission qui consiste dans le président, le vice-président, et le secrétaire de l'U.O. Au jour des élections, 5 autres membres sont choisis pour la Commission et qui ne sont pas des candidats pour d'autres fonctions dans l'association. Les candidatures doivent êtres envoyées par courrier au plus tard 3 jours avant les élections. En cas ou il n'y a pas de candidature pour un poste dans l'association, le nouveau U.O le choisira sous respect du statut.



IV. Droits et Devoirs des membres de l'association

Art. 27. Les droits des membres de l'association sont:

- Elire et être élu aux organes de gouvernement
- Membre de l'association qui est élu pour une fonction dans l'association ZKB ne peut pas avoir une fonction dans une autre association avec des mêmes buts. Il peut seulement être membre de cette association.
 - D'être informés en temps opportun de toutes les activités de l'association.
 - De donner ses commentaires et suggestions afin d'améliorer le bon fonctionnement de l'association.
 - D'utiliser sans perturber de tous les privilèges que les associations offre.

Art. 27a. Prend fin en cas de:

- Non paiement des frais d'adhésion
- Non respect du statut
- Décès
- retrait volontaire

Art. 28. Les devoirs des membres de l'association sont:

- À verser régulièrement les frais
- Travailler en permanence à promouvoir l'association et affirmer l'association sous respect du statut et des autres actes de l'association
 - En fonction de leurs aptitudes participent aux activités de l'association
 - De conserver la propriété de l'association

V. Financement et Propriété de l'association

Art. 29. L'association est financée par les ressources suivantes:

- Frais d'inscriptions
- Dons
- Cadeaux
- Les subventions des institutions à Luxembourg
- Vente des souvenirs
- Et d'autres activités licites

Art. 30. Les noms des donateurs et le montant donné seront indiqués sur un lieu visible dans les locaux de l'association. Les donateurs n'auront pas de privilèges, indépendamment du montant des dons. Les donateurs ne peuvent demander un remboursement des dons pour une raison quelconque.

Art. 31. Tout ce qui n'est pas prévu par ce statut sera changé par décision des organisations A.s.b.l du Luxembourg. Référence de publication: 2012150732/184.

(120198659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Trilux-Stahl, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 94.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155491/9.

(120205212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 octobre 2012 que: Le siège social de la société a été transféré au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012152443/12.

(120200943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Im Jahre zweitausendzwölf, den sechsten November,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

die Aktionäre der Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels-und

sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 165.116 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 3.101.000 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0.01.

Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 143, vom 18. Januar 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarielle Urkunde vom 22. Oktober 2012, im Wege der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 18. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C,

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Matthias HELD, avocat, wohnhaft in Luxemburg, der Frau Martine ZELLINGER, Private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmenzähler Frau Anita MAGGIPINTO, Private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 3.101.000 (drei Millionen einhundertundeintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cents) bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 3 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

- 1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
- 2. Erhöhung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 10,00 (zehn Euro), um es von derzeit EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) auf insgesamt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 13.758.264,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausendzweihundertvierundsechzig Euro und neunundvierzig Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die Neuen Aktien) sowie Zeichnung der Neuen Aktien durch die Aktionäre und (ii) Erhöhung der gesetzlichen Rücklage von EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro);
- 3. Abänderung des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut: "Artikel 5. -Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro), eingeteilt in 3.102.000 (dreimillioneneinhunderteinstausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.".
 - III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:



Frster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 10,00 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) auf insgesamt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 13.758.264,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausendzweihundertvierundsechzig Euro und neunundvierzig Cent), durch die Ausgabe von insgesamt 1.000 (eintausend) gleichwertigen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Aktien durch die Aktionäre wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro) zu erhöhen.

Zeichnung - Einzahlung

Die Aktionäre, vorgenannt, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären hiermit (i) 1.000 (eintausend) neu ausgegebene Aktien an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 13.758.274,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausendzweihundertvierundsiebzig Euro und neunundvierzig Cent) voll einzuzahlen.

Diese Bareinlage in Höhe von EUR 13.758.274,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausend-zweihundertvierundsiebzig Euro und neunundvierzig Cent) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

- (i) ein Betrag von EUR 10,00 (zehn Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt, und
- (ii) der restliche Betrag von EUR 13.758.264,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausendzweihundertvierundsechzig Euro und neunundvierzig Cent) wird als Ausgabeagio eingezahlt, wobei insgesamt EUR 1 (ein Euro) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet wird, die damit von gegenwärtig EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro) erhöht wird, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 13.758.263,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausendzweihundertdreiundsechzig Euro und neunundvierzig Cent) in die freie Rücklage eingezahlt wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 13.758.274,49 (dreizehn Millionen siebenhundertachtundfünfzigtausend-zweihundertvierundsiebzig Euro und neunundvierzig Cent) auf das Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 6. November 2012 zur Verfügung steht

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen
	Aktien
Allianz Pensionskasse Aktiengesellschaft	465.300
Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft	620.400
Allianz Global Corporate & Speciality AG	620.400
Allianz Private Krankenversicherungs-Aktiengesellschaft	1.395.900
TOTAL	3.102.000

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft gemäß des vorstehenden Beschlusses abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro), eingeteilt in 3.102.000 (dreimillioneneinhundertzweitausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.".

Follows the English translation of the foregoing:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31.020 (thirty one thousand and twenty euro), represented by 3.102.000 (three million one hundred and two thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 6.500,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, die deutsche Fassung maßgeblich ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. HELD, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52739. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152123/123.

(120201003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2012.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2012155784/14.

(120206145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUVAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012155481/10.

(120204905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Tri-Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012155489/11.

(120204611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.



TSV Investors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 156.779.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155494/9.

(120204445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Vending Euro Product, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 112.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155505/10.

(120204538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

ASSA ABLOY Luxemburg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 200.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 172.849.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE FIFTEENTH DAY OF NOVEMBER. Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

ASSA ABLOY Kredit AB, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden having its registered office at 107 23 Stockholm, Box 70340, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 556047-9148, here represented by Société Européenne de Banque, société anonyme, with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri,

by virtue of a proxy given on November 14 $^{\rm th}$, 2012, represented itself by Emanuela CORVASCE and Salvatore DESIDERIO.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Companies Act»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also invest in real estate, in other intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may provide financing by way of loans, advances or in any other kind or form and grant guarantees or securities in any other kind or form to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).



The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other instruments which may be convertible.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial operations, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "ASSA ABLOY Luxembourg Holding S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital is fixed at two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.00) represented by one hundred (100) shares (the "Shares"), all with a nominal value of two thousand Swedish Kronor (SEK 2,000.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers ('the "Board of Managers") composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meeting of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they



state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

- **Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
 - Art 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, an amount equal to at least five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve (the "Legal Reserve"), until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. The share capital and the share premium, if any, will be repaid pari passu to the shareholders of the Company.

The liquidation bonus arising from the liquidation of the assets after payment of all the Company's debts will be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established ASSA ABLOY Kredit AB forenamed, declared to subscribe for all the one hundred (100) Shares and to pay in cash the nominal value of each Share corresponding to the aggregate amount of two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.00).

The amount of two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 200,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.00).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- a) Mr. Jonas GÅRDMARK, Company Director, born on the 10 th of March 1965 in Lund (Sweden), having his professional address at 90 Klarabergsviadukten, SE-111 64 Stockholm (Sweden);
- b) Mr. Gunnar SJÖBERG, Company Director, born on the 7^{th} of April 1964, in Hjalmseryd (Suede) having his professional address at 90 Klarabergsviadukten, SE-111 64 Stockholm (Sweden) .

Category B Managers:

- a) Mrs. Féréshteh POUCHANTCHI, employee, born on the 16 th of December 1954 in Teheran (Iran), having her professional address at 22 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
- b) Mr. Christian STEIN, employee, born on the 3 rd of January 1987 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional address at 22 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

ASSA ABLOY Kredit AB, une société de droit suédois ayant son siège social au Boîte Postale 70340, 107 23 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556047-9148, ici représentée par la Société Européenne de Banque, société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2012, ici représentée elle-même par Emanuela CORVASCE et Salvatore DESIDERIO.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après les «Lois»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut également investir dans l'immobilier, d'autres droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



Elle peut fournir un financement par voie de prêts, avances ou de toute autre forme que ce soit et consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «ASSA ABLOY Luxemburg Holding S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000,00) représenté par cent (100) parts sociales (les «Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de deux milles couronnes suédoises (SEK 2.000,00), celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré tout montant payé par Part Sociale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer le prix de rachat des Parts Sociales de la Société à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour réaliser des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque Part Sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Société ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.



En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre chaque année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant(ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»), jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront payés pari passu aux associés.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes, sera distribué aux associés, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, ASSA ABLOY Kredit AB précitée, déclare souscrire aux cent (100) Parts Sociales et de libérer entièrement sous forme d'apport en numéraire la valeur nominale de chaque Part Sociale pour un montant global de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000,00).



Un montant de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,00)

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- a) Monsieur Jonas GÅRDMARK, directeur de sociétés, né le 10 mars 1965 à Lund (Suède), demeurant professionnellement au 90 Klarabergsviadukten, SE 111 64 Stockholm (Suède);
- b) Monsieur Gunnar SJÖBERG, directeur de sociétés, né le 7 avril 1964, à Hjalmseryd (Suède) demeurant professionnellement au 90 Klarabergsviadukten, SE 111 64 Stockholm (Suède).

Gérants de Catégorie B:

- a) Madame Féréshteh POUCHANTCHI, employée privée, née le 16 décembre 1954 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement au 22, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
- b) Monsieur Christian STEIN, employé privé, né le 3 janvier 1987 à Luxembourg demeurant professionnellement au 22 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
 - 2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: E. CORVASCE, S. DESIDERIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 novembre 2012. Relation: RED/2012/1515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012152160/337.

(120200783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2012.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2012155785/14.

(120206160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.



Via Dimmi Si S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4513 Niederkorn, 132, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 161.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155507/10.

(120205128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

VLK GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 83.592.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155511/10.

(120204657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

alpha-Buerobedarf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 2A, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 145.267.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155574/10.

(120205649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ardex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.837.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155606/11.

(120205905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.625,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 785

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 1 S.à r.l.

Marielle Stijger

Manager A

Référence de publication: 2012156003/14.

(120206314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.



Tiburon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.650.

L'an deux mil douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à reponsabilité limitée «Tiburon Investments S.à r.l.» initialement inscrite au Registre de Commerce de Lyon sous le numéro 752 474 163, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 ^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2478 du 5 octobre 2012,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 171650,

dont le capital social s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

Madame la Présidente choisit comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les mandataires desdits associés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.834.941) pour le porter de son montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à un montant de quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.849.941) et émission de quatre millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quarante et une (4.834.941) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes. Souscription et libération par apport en nature. Renonciation pour autant que de besoin par l'associé minoritaire à son droit de souscription préférentiel.
 - 2. Modification correspondante de l'article 4 des statuts en vue de lui apporter la teneur suivante:
- « **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.849.941,88), représenté par quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et une (4.849.941,88) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»
 - 3. Divers.
- B) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, qui après avoir été paraphée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- C) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- D) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.834.941) afin de le porter de son montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à un montant de quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.849.941), par la création et l'émission de quatre millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quarante et une (4.834.941) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription et Libération

L'autre associé ayant renoncé pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel, s'est présenté:

Monsieur Guillaume DECITRE, dirigeant d'entreprise, demeurant au 13, allée de Chantevent, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, ici représenté par Madame Véronique WAUTHIER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 octobre 2012.

Monsieur Guillaume DECITRE, représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire toutes les quatre millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quarante et une (4.834.941) parts sociales nouvelles par un apport en nature portant sur

- 1. deux cent quatre-vingt-sept mille vingt-cinq (287.025) actions de «Génération IV S.A.S.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 412 970 907 avec siège social 13 allée de Chantevent à F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or au capital social fixé à la somme de un million sept cent soixante-sept mille soixante-douze euros (EUR 1.767.072,-) représenté par un million cent quatre mille quatre cent vingt (1.104.420) actions d'une valeur nominale de un euro et soixante centimes (EUR 1,60.-) chacune, société valorisée à huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000,-) conformément à l'acte de donation à titre de partage anticipé reçu par Me Xavier GINON, notaire de résidence à Lyon (France) en date du 27 janvier 2011, enregistré à SIE DE LYON 5EME le 8 février 2011, bordereau n° 2011/148m, Case n°4, lequel restera annexé aux présentes, sans application de décote de minorité, Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, étant un actionnaire de référence et dirigeant de la société, d'où un apport réalisé par Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, de ses actions à une valeur de deux millions deux cent neuf mille quarante-quatre euros et onze centimes (EUR 2.209.044,11);
- 2. cent cinquante-deux mille sept cent cinquante (152.750) BSA1 d'une valeur unitaire de cinquante-trois centimes d'euro (EUR 0,53) permettant la souscription d'une (1) action de la société «Génération IV S.A.S.», prénommée, d'une valeur nominale de un euro soixante centimes (EUR 1,60) au prix de six euros soixante-quatre centimes (EUR 6,64), BSA1 émis par décision prise lors de l'assemblée générale des associés de «Génération IV S.A.S.» du 5 septembre 2008 et dont l'inaliénabilité a été levée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2012; apport réalisé par Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, à la valeur nominale, soit quatre-vingt mille neuf cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (EUR 80.957,50);
- 3. quarante-quatre mille trois cent quatorze (44.314) actions de la société «TEA S.A.S.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 532 570 397 avec siège social 13 allée de Chantevent à F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or au capital social fixé à la somme de quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-sept euros (EUR 96.687,-) représenté par quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-sept (96.687) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, société valorisée à six millions six cent mille euros (EUR 6.600.000,-) conformément à la dernière opération de levée de fonds réalisée en septembre 2011 et en tenant compte du développement de la société depuis cette date, d'où un apport réalisé par Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, de ses actions à une valeur de trois millions vingt-quatre mille neuf cent quarante euros et vingt-sept centimes (EUR 3.024.940,27);
- 4. avec reprise par la Société de la soulte de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) à verser par Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, à Monsieur Antoine Decitre né le 14 janvier 1970 à Créhange (France) et de la soulte de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) à verser par Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé, à Madame Elisabeth Ling née DECITRE en date du 3 juin 1974 à Oullins (France) payable aux termes de l'acte reçu par devant Me Xavier GINON, en date du 27 janvier 2011, contenant donation à titre de partage anticipé en faveur de Monsieur Guillaume DECITRE de cent six mille sept cent quatre-vingt-seize (106.796) actions Génération IV SAS prénommée, soit quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) à imputer à due concurrence sur la valeur globale des apports.

L'évaluation des apports a été opérée et est sous la responsabilité de l'associé apporteur.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et un euros (EUR 4.849.941,88), représenté par quatre millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et une (4.849.941,88) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à trois mille cinq cent cinquante euros (3.550,- EUR).

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont tous signé les présentes avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, D. GOERGEN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53696. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152678/121.

(120201046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

AASCI Computer Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 67A.

R.C.S. Luxembourg B 104.844.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012155609/10.

(120205409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

AASCI Computer Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 67A.

R.C.S. Luxembourg B 104.844.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012155610/10.

(120205414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Adinvest II (Luxembourg) Management S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.982.

Les comptes annuels au 30/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155612/9.

(120205952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Agardh Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.736.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 juillet 2012 sous la référence L120125166.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012155615/13.

(120205354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck